



## Achat direct avec le vendeur après visite en agence

Par **dbouissiere**, le **17/04/2018** à **13:44**

Bonjour, j'ai visité avec ma compagne une maison à vendre par l'intermédiaire d'une agence. Ma compagne a signé le bon de visite mais pas moi. Et nous ne sommes pas mariés. Après un ami qui connaît le propriétaire m'a donné son contact. Nous avons visité de nouveau, dès le lendemain, la maison avec le propriétaire.   
Pouvons-nous traiter directement avec le propriétaire sans passer par l'agence et sans payer les frais d'agence?   
Cordialement

Par **morobar**, le **17/04/2018** à **14:32**

Bjr,   
Vous pouvez en effet acheter en direct, en tout état de cause c'est le vendeur qui va payer la commission à l'agence, car lui a un contrat à respecter.   
Il ne pourra pas se soustraire au paiement.   
Après il va vous attirer au tribunal pour se faire rembourser, compte tenu de votre mauvaise foi.

Par **dbouissiere**, le **17/04/2018** à **14:41**

Même s'il n'avait pas de contrat d'exclusivité avec cette agence? Vu que l'annonce était présentée dans 3 agences et qu'il en avait postée une que nous n'avons pas vu bien avant.

Par **nihilscio**, le **17/04/2018** à **14:55**

Bonjour,rrnrnSi vous achetez et que le nom de votre compagne figure sur l'acte de vente, l'agent immobilier pourra réclamer ses honoraires. Le risque pèse sur le vendeur, seul partie au contrat d'entremise. Le bon de visite n'a pas de valeur contractuelle. Ce n'est qu'une attestation pouvant servir de preuve.

Par **dbouissiere**, le **17/04/2018** à **15:58**

Merci pour vos réponses